L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 7 OCTOBRE 1835.

INDEMNITE AMERICAINE.

Nous apprenons par la voie des journaux que le Gouvernement Français a reçu et qu'il a livré à l'impression, sans commentaire aucun, la lettre de M. Livingston au sujet de l'explication demandée au Président Jackson. La question est laissée entièrement à la décision du Roi et des ministres. Ceux-ci étant comme on le sait très bien fortement disposés en faveur du traité, il n'y a nul doute que la lettre de M. Livingston, qui ne contient comme nous le pensons, que l'expression des sentimens de respect et d'amitié de notre président pour le Peuple Français, ne soit bien accueillie par Louis-Philippe, et que l'indemnité votée par les deux chambres ne soit payée aux termes fixés par la loi passée à ce sujet.

Une grande activité commence à se manifester dans le marché de la Nouvelle-Orléans; notre port reçoit de jour des bâtimens qui nous arrivent des différens points de l'Union et de l'étranger. Plus de cent navires de toutes les grandeurs et de pavillons divers ont déjà rempli nos magasins des marchandises propres au genre d'affaires de la saison. La France et le Mexique, sont les seuls pays qui n'aient pas encore commencé régulièrement leurs expéditions. Nous apprenons cependant, par les listes des bâtimens en charge dans les ports français tels que le Havre, Bordeaux, Nantes et Marseilles que nombre de navires sont destinés pour la Nouvelle-Orléans; et d'après l'époque fixée pour leurs départs respectifs, il est à présumer qu'ils ne tarderont pas de longtems à arriver ici. Quant au Mexique, le retard qui se manifeste dans les arrivages ne peut s'interpréter que par l'ouragan récent qui vient d'en ravager les côtes et qui a occasionné de grandes avaries à presque tous les bâtimens qui se trouvaient dans les différentes rades de cette République. Depuis le 1er. de septembre il n'y a pas eu une seule goëlette de partie de la Vera-Cruz pour la Nouvelle Orléans. Une seule, la Bonita est arrivée de Tampico; point de Matamoros. Cette circonstance est assez désespérante pour quelques uns de nos négocians qui ont des relations commerciales avec ce pays, en ce qu'elle occasionne de grands retards dans la rentrée des fonds attendus sans doute avec la plus grande impatience. Nous avons cependant de fortes raisons de penser que les premières goëlettes qui nous viendront de ces trois endroits nous apporteront toutes les sommes dues à notre commerce.

Quoiqu'il en soit, néanmoins, nous avons l'assurance que la saison prochaine sera, pour les opérations commerciales, plus brillante que jamais. Le nombre des navires qui entreront cette année dans notre rade devra être beaucoup plus considérable que de coutume. Des marchandises de toutes descriptions combleront bientôt notre marché; et grâces à l'état d'aisance dans lequel se trouve actuellement notre cité ainsi que les diverses autres villes, paroisses et comtés de l'intérieur il y a toute probabilité qu'elles seront de suite enlevées par les accapareurs.

Cette grande vitalité qui doit à coup sûr régner dans le commerce de la Nouvelle-Orléans, se manifestera sans doute également dans les différentes branches de l'industrie locale. Le luxe marchera de pair avec cette prospérité générale et la saison des plaisirs donnera naissance à une foule de magasins de modes d'un nouveau genre dans lesquels nos dames Louisianaises toutes plus attrayantes les unes que les autres trouveront à orner leurs grâces naturelles de tout ce que la toilette et la parure offrent de plus piquant et de plus séduisant. L'heureux *Messager* qui vient de s'annoncer dans les gazettes de cette ville, comme le futur interprète des goûts et des caprices du beau sexe, pourra, certes, s'il a du tact comme nous nous plaisons à le croire, aider puissamment à établir parmi nous une mode nationale, entièrement indépendante des bizarreries parisiennes.

Le *Messager* trouvera dans le sein de notre population tous les élémens nécessaires pour affranchir la Nouvelle-Orléans du joug sous lequel toutes les nations civilisées du monde, de temps immémorial, aiment à courber leurs têtes. Paris, il faut en convenir, mérite cette suprématie qu'elle s'est justement acquise dans les beaux arts et dans tout ce qui est relatif aux choses de goût, de délicatesse et de bon ton. Mais doit-on suivre scrupuleusement et d'une manière servile tout ce qu'il plaira à cette célèbre capitale d'ordonner? Nous pensons que non. Nous croyons que les modes doivent être en harmonie avec les mœurs les costumes et le caractère politique d'une nation. Il serait aussi inconvenant à une Dame Romaine du tems des Brutus et des Coriolan d'adopter le costume d'une bayadère du Grand Opéra, que ridicule à un *fashionable* de Paris de s'affubler du large pantalon turc ou de se coiffer du bonnet d'un Mandarin de la Chine. Le turban n'ira jamais bien sur la tête d'un Américain et l'habit carré et les bottes à revers des *dandies* de l'Angleterre ne serviront jamais qu'à travestir un Castillan ou un Italien. Il n'y a donc que le goût national d'un peuple qui doive décider de la mode qu'il suivra.

Que le MESSAGER s'occupe exclusivement à développer le goût inné des Louisianaises, qu'il s'attache principalement à faire ressortir, dans toutes les réunions publiques, telles que bals, concerts, opéras, soirées &c. tout ce qu'il aura remarqué de nouveau et de gracieux dans les costumes et dans les coiffures de nos Dames, et nous lui assurons qu'il parviendra à impatroniser parmi nous une mode locale qui ne le cèdera en rien à tout ce que l'étranger peut offrir de plus élégant et de plus exquis.

Nous voyons dans une gazette de Charleston du 23 sept. que le paquebot à vapeur *South Carolina*, vient d'arriver de Norfolk en ce port, ayant à bord deux nègres libres, autrefois habitans de Charleston: ces deux nègres étaient partis dans l'intention de se fixer au Nord; mais les autorités municipales de Norfolk les firent incarcérer aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, et les réexpédièrent par le même paquebot qui les avait amenés, les lois de la Virginie défendant aux nègres libres de résider ni même de pénétrer dans cet Etat.

La vacance du siège épiscopal de la Nouvelle Orléans est désormais remplie. cette nomination va combler de joie la population catholique. Si nous sommes bien informés le digne pasteur qui a été élevé à cette dignité éminente, reçoit pour la seconde fois cette promotion que son humilité lui avait fait refuser, et dont ses nobles appréhensions le rendent plus digne. Mon seigneur Blanc en prenant les rênes du siège épiscopal porte à son apostolat dix huit années d'expérience dans toutes les conditions du ministère évangélique, les qualités qui font le bon prêtre et le citoyen, et les vertus et les lumières qui ajoutent à la gloire de l'église.

Un Louisianais président de l'assemblée Législative de France en 1792.—Jean Baptiste Annibal Aubert Dubayet, naquit à la Louisiane, le 9 août, 1759. Dès l'âge de 18 ans il était officier, et il combattit dans les rangs de l'armée américaine pendant tout la guerre de l'Indépendance. Lorsque la Révolution Française vint à éclater, il partit pour France. En 1792, il fut élu président de l'assemblée législative. Plus tard, en qualité de général de brigade, il défendit Mayence, et se justifia complètement de l'accusation d'avoir rendu cette place sans l'avoir assez long temps et vigoureusement défendue. Employé plus tard dans l'Ouest il fit une glorieuse campagne contre les Vendéens. Dans l'an III de la République, il fut nommé ministre de la guerre, et dans l'an IV, ambassadeur de la République à Constantinople, où il mourut deux ans après. Il a laissé la réputation d'un homme probe, d'un sincère et ardent républicain, et d'un homme doué des plus grands talens.

Vol commis sur un chemin de fer.

Une malle contenant de $15 à $20,000 en espèces, sans compter des sommes énormes en lettres de change, billets à ordre, checks &c., fut expédiée de New-York à Boston, le 17 du mois dernier. A l'arrivée des chars à Boston, la malle ne se retrouva plus, et, jusqu'à présent, on ne sait ce qu'elle est devenue. Comme on soupçonnait que le voleur serait venu retourner à N.-York. le même soir, par le bâteau à vapeur *Franklin*, on fit, au moment où il appareillait, une visite exacte à bord; mais on ne retrouva rien. Sur cette somme $ 2,800 appartiennent à Morgan, Ketchum et Co., et $5,375 à Paine et Spaulding—Les polices de New-York et Boston sont à la recherche des voleurs.

Nous avons le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans que M. D. DE AVEZALLIS SANTANGELO, avantageusement connu dans tous les Etats-Unis, a l'intention de résider en cette ville et d'y consacrer son temps à l'instruction de la jeunesse. M. Santangelo est depuis longtems citoyen naturalisé. Son séjour en Amérique l'a mis à même d'étudier l'esprit de la Nation et de savoir sur quelles bases il doit établir son système d'éducation. Libéral par caractère, démocrate par principes, il trouvera nous en sommes persuadé nombre d'élèves en cette ville. Il est inutile de dire ici que M. Santangelo est membre de plusieurs sociétés savantes, qu'il a été ci-devant avocat à la Cour de Cassation des Deux Siciles, que plus tard, dans ses émigrations pour opinions politiques, il devint professeur de droit, d'économie publique et d'histoire; qu'il a en dernier lieu dirigé, pendant six ans à New-York et deux ans à Mexico, des institutions littéraires d'une haute réputation, et donné aussi, lui même, des cours complets de sciences commerciales, de géographie ancienne et moderne, de mathématiques simples dans toutes leurs branches, de philosophie morale, de Latin et de plusieurs langues modernes. M. Santangelo se fera un plaisir d'offrir ses services aux colléges, maisons d'éducation des deux sexes, ainsi qu'aux particuliers qui désireront donner à leurs enfans une éducation distinguée. Il recevra aussi des étudians chez lui tous les jours depuis 6 jusqu'à 9 heures du soir, rue de la Douane No. 90 entre les rues Royale et Bourbon.

FANATISME.—Un prédicateur femelle, dame Harriet Livermore, paraît occuper beaucoup les bons habitans de Philadelphie. Cette femme, que l'on ne peut traiter de folle, s'exprime avec facilité, même avec une certaine éloquence biblique. Elle prétend avoir reçu de très haut la mission d'annoncer au monde *la seconde venue de notre sauveur qui vient régner en personne sur l'univers entier.*

D'après le dernier recensement fait aux Arkansas, il paraît que ce territoire se monte déjà à près de cinquante trois mille âmes. Voilà donc un jeune état qui n'attend plus que l'achèvement de sa croissance pour être admis dans l'union.

FRANCE.

Nous n'avions reçu par l'arrivée à New York du paquebot *Napoléon*, des nouvelles de Paris que jusqu'au 20, mais il paraît qu'à New York on a reçu des gazettes du 21. Elles ne contiennent cependant rien de nouveau.

Le comité de la chambre des députés chargé de présenter un rapport sur la loi relative à la presse paraît vouloir renchérir encore sur le projet ministériel. L'esprit public est très agité dans la capitale, et la presse, sentant bien qu'il ne lui reste plus que quelques jours de liberté, en profite pour dévoiler entièrement le caractère des mesures proposées, et pour éclairer le peuple sur les attaques du monarque de leur choix, du roi citoyen, contre les lois que leur garantit la charte.

La cour des pairs s'est ajournée pour les derniers jours de septembre: alors elle se réunira pour le jugement des 23 prisonniers qui restent du procès monstre. L'époque du jugement de Fieschi n'est pas encore fixée, mais on suppose que ce ne pourra être avant deux mois.

Le chargé d'affaires américain, M. Barton, est le seul de tout le corps diplomatique qui n'ait pas été aux Tuileries complimenter Louis Philippe sur la manière miraculeuse dont il a échappé aux coups d'un assassin. Ce diplomate a même refusé de joindre son nom à ceux de ses compatriotes qui ont présenté à ce sujet une adresse au roi.

Nous apprenons qu'il se passe sur les frontières de France et d'Espagne des évènemens de nature à produire les plus graves résultats. Des hostilités journalières ont lieu entre les carlistes campés sur les bords de la Bidassoa et le poste français chargé de la garde du pont de Behobie. Depuis plusieurs jours les carlistes n'ont cessé de tirer sur le fortin qui défend la tête du pont. Leurs balles tombent jusque dans les rues de Behobie, et toutes les représentations qu'on a pu leur faire jusqu'à présent ont été infructueuses.

Le comte Léon, fils naturel de Napoléon, arrivé de Lisbonne à Londres, a été nommé par le général Alava, colonel au service de l'Espagne; il est parti de Portsmouth pour l'Espagne avec le général.

PORTUGAL.

Il y a eu dans ce royaume, un nouveau changement de ministère mais nous ignorons encore quels en sont les membres.

PRUSSE.

Une émeute sérieuse qui a duré depuis le 3 jusqu'au 5 août, vient d'éclater à Berlin. Ce qui paraît en avoir été la cause est la défense faite au peuple de se réunir et de se promener dans un certain parc, aux environs de la ville, comme il en avait l'habitude tous les ans à la fête du roi. Furieux, le peuple se précipita sur les sentinelles qui gardaient les avenues.—De nombreux renforts furent envoyés à leur secours; mais, malgré tous leurs efforts, ce ne fut que vers les 11 heures du soir, de la nuit du 5 août, que la force armée réussit à faire évacuer le parc.

Alors, le peuple se précipita en foule vers le palais, où ils poussèrent d'épouvantables clameurs jusqu'à 3 heures du matin. De fortes masses de cavalerie prussienne durent charger plusieurs fois sur le peuple avant de pouvoir l'enfoncer. Pendant ces deux jours de tumulte, la ville a été livrée au plus affreux désordre. Mais enfin, Berlin fut entouré d'un si grand nombre de troupes que les révoltés n'osèrent plus faire aucun mouvement.

RUSSIE.

La police russe vient de découvrir une dangereuse conspiration contre l'empereur de Russie. Il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner ce monarque à la grande revue de Kalish. 53 des conspirateurs ont été arrêtés; parmi lesquels se trouvent des Français, des Polonais et des Italiens. En conséquence de cette découverte les mesures de précaution les plus sévères ont été adoptées, surtout contre les étrangers qui se rendent au camp de Kalish, et généralement contre tous ceux qui voyagent dans l'intérieur de l'Empire.

ESPAGNE.

La gazette de Madrid du 10 annonce qu'un courrier extraordinaire a été expédié en Portugal pour accélérer l'entrée en Espagne de l'armée portugaise.

Le Journal de Paris prétend qu'un plan a été conçu par le marquis de las Amarillas pour obtenir enfin la pacification de l'Espagne. La reine régente et son premier ministre, le comte de Toreno ont, dit on, approuvé ce projet. Le gouvernement français se chargerait de l'appuyer au congrès de Teplitz, et toutes les puissances de l'Europe en garantiraient l'exécution.

Voici quels sont les traits les plus marquans de ce traité: la jeune reine Isabelle II épouserait le fils aîné de don Carlos V—don Carlos abdiquerait en faveur de son fils. Cette abdication aurait l'effet d'annuller la loi qui condamne don Carlos et sa famille à un bannissement perpétuel. Les trois fils de don Carlos entreraient sur le champ en Espagne à la tête d'une armée de 25,000 Français et d'un seul régiment anglais. Le fils aîné de don Carlos serait sur le champ proclamé, avec Isabelle II, roi et reine d'Espagne, et lui même prendrait le nom de Louis II. Toutes les nations de l'Europe reconnaîtraient sa domination—une pension de cinq millions de réaux serait payée à don Carlos. La reine régente recevrait une pension de trois millions de réaux, à condition d'habiter au moins à cinquante lieues de distance de la capitale et de la cour. Les statuts royaux seraient maintenus. Les privilèges des provinces basques et de Navarre seraient maintenus et garantis par la France et l'Angleterre. Une amnistie générale pour tous les délits politiques serait proclamée. Tous les emprunts publics contractés à quelque époque que ce soit, même ceux de don Carlos, seraient consolidés et liquidés le plus tôt possible—toutes mesures spéciales relativement à l'armée et à l'administration générale seraient adoptées sur le champ par Louis II. Les troupes françaises et anglaises occuperaient l'Espagne tout le temps que Louis II le jugerait nécessaire. Aussitôt que le gouvernement le jugerait convenable les cortès s'assembleraient pour prêter serment de fidélité au nouvel ordre des choses.

GERARD OU FIESCHI.

Le *Journal de Paris*, donne les détails suivans sur l'auteur de l'attentat du 28 juillet:

"Le véritable nom de l'assassin est connu, il se nomme *Fieschi*. Il est né en Corse.

"Dès l'âge de quatorze ans, il était au service de Naples; il y avait gagné la croix, sous le roi Joachim. En 1815, il fit partie de la dernière expédition de ce malheureux prince en Calabre.

"En 1816, il revint en France, où il fut condamné pour vol avec circonstances aggravantes à dix ans de réclusion et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie. Il subit toute sa peine dans les prisons d'Embrun, au sortir desquelles Lyon lui fut désigné comme résidence. Quelques temps après, il rompit son ban, prit le nom de Gérard et s'en alla sous ce faux nom travailler à Lodève.

"En 1830, Fieschi revint à Paris; il se présenta à la commission des récompenses nationales, muni de certificats attestant qu'il avait été condamné sous la restauration pour délit politique. Plusieurs membres de cette commission s'intéressèrent à lui et le recommandèrent au ministre de l'intérieur, dont il obtint de temps à autre plusieurs secours.

"Ce fut ainsi qu'il établit quelques relations avec plusieurs honorables citoyens qui l'ont reconnu depuis, notamment M. le lieutenant-colonel Ladvocat, alors membre de la commission des récompenses nationales; M. Didier, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; M. Olivier Dufresne, et M. Caube, ingénieur des ponts et chaussées.

"A cette époque, pendant que Fieschi sollicitait, il était attaché au journal de la *Révolution* de 1830, que dirigeait alors M. Lionne.

La protection de plusieurs de ces honorables personnes le fit entrer dans une compagnie de sous-officiers sédentaires; puis il fut nommé l'un des gardiens de la Bièvre, fonctions qui le mirent pendant long-temps en rapport avec un grand nombre d'habitans du quartier Mouffetard.

"En 1833, la préfecture de police ayant examiné tous ses certificats les reconnut faux et le dénonça au procureur du roi. Fieschi, prévenu à tems, se hâta de disparaître, et, dès cette époque, il paraît qu'il changea de nom.

"Pendant les dix années qu'il avait passées dans les prisons d'Embrun, Fieschi y avait contracté des liaisons intimes avec la femme Petit, condamnée à cinq ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse. Ces relations avaient continué ou repris vers les derniers tems.

"Depuis l'exécution de l'attentat, la femme Petit avait pris la fuite.

"Une fille de cette femme, qui avait, dit-on, des relations du même genre avec Fieschi, avait également changé de nom et disparu.

"La justice attachait d'autant plus de prix à l'arrestation de ces deux femmes, qu'outre les renseignemens qu'on en pouvait tirer, on avait lieu de croire que c'était chez l'une d'elles que se trouvait une malle dont tous les journaux ont déjà parlé, et que Gérard avait fait emporter de chez lui peu de temps avant l'exécution de l'attentat.

"Ces deux femmes ont été arrêtées cette nuit, et la malle a été en effet, saisie chez la fille.

"Ce n'est pas sans peine que la police est parvenue à cette découverte; car il a été reconnu que, depuis l'attentat, cette malle avait été successivement cachée dans neuf domiciles différens.

"Elle avait été cachée notamment chez un sieur Moret, sur lequel pèsent, dit-on, des charges très-graves, et qui est également sous la main de la justice.

"Lors de l'arrestation de cet individu, on a trouvé à son domicile, pour tous papiers, quelques reconnaissances de hardes de femme engagées au Mont-de-Piété et des quittances d'abonnement au Réformateur."

A cette relation semi officielle du *Journal de Paris* nous ajouterons quelques renseignemens que nous avons été à même de recueillir.

On raconte que la découverte du véritable nom de Gérard est due aux circonstances suivantes. Chez les marchands où le fabricateur de la machine infernale s'était procuré les objets dont il avait besoin pour l'exécution de son projet, il n'avait point donné une seule fois le nom de Gérard, c'était celui de Fieschi qu'il prenait. On cherchait quel pouvait être l'individu ainsi appelé, lorsque quelqu'un crut se rappeler que M. le colonel Ladvocat avait eu naguère un domestique de ce nom. Cette indication suffit, et M. Gisquet se chargea des informations.

Si les bruits qui courent sont exacts, ce fut après une conversation, indifférente en apparence, que M. Gisquet aurait dit à M. Ladvocat qu'il était forcé de le quitter pour aller interroger Gérard. Ces mots, jetés comme au hazard, auraient fait prier M. le préfet de police de lui en fournir les moyens. Celui-ci aurait d'abord eu l'air de résister, puis, il aurait cédé, en lui donnant un ordre à apporter pendant qu'il procéderait à l'interrogatoire.

Les choses se passèrent comme il était facile de le prévoir. Dès qu'il eut aperçu le prétendu Gérard, M. Ladvocat aurait dit à M. Gisquet: "Vous êtes dans l'erreur sur le nom de cet individu: ce n'est pas Gérard, c'est Fieschi qu'il se nomme." De son côté, ce dernier, entendant la confidence de son ancien maître, se serait écrié: "Je suis perdu!"

Il paraît que M. Ladvocat qui, dans plusieurs circonstances, avait recommandé Fieschi pour lui faire obtenir des secours, a rendu bon compte de sa bravoure personnelle. Il a dit qu'en juillet 1832, il avait montré la même intrépidité. A cette même époque du 6 juin, il a marché en habit bourgeois contre les républicains. Servant d'éclaireur aux gardes nationaux que commandait M. Ladvocat, il était le premier à monter sur les barricades et à affronter les coups de fusil, n'ayant qu'un simple pistolet à la main.

Après avoir quitté Paris pour fuir les poursuites de la justice, Fieschi se rendit à Lyon, où il eut à redouter encore la surveillance de la police; puis il se dirigea sur Lodève, où il a été employé dans une manufacture. Cette particularité explique pourquoi il a été reconnu, comme nous l'avons dit il y a quelques jours, par un fabricant de cette ville.

Tous les rapports s'accordent à dire que Fieschi est aussi dissimulé que menteur. Dans quelques uns de ses interrogatoires, il avait feint d'avoir une grande tendresse pour ses enfans, et il n'a point d'enfant. Il avait affecté beaucoup d'indifférence pour sa femme, et il vivait en assez bonne intelligence avec elle. Elle a été arrêtée ainsi que son père dans son domicile, rue du Champ de l'Alouette, quartier de l'Oursine.

Il est à craindre que les révolutions morales qu'a dû éprouver Fieschi, en voyant que la justice était ainsi sur la trace de ses moindres faits et gestes ne soient cause de quelque rechute dangereuse. Déjà le *Messager* annonce que la fièvre s'est manifestée de nouveau avant-hier soir, que la journée d'hier a été moins bonne que la précédente, et que les médecins ne répondent plus de sa conservation.

L'article suivant est tiré du *Allgemeine Zeitung*:

CHARLES X ET L'ATTENTAT SUR LOUIS-PHILIPPE.

A Prague, comme de raison, la nouvelle de l'attentat sur la vie de Louis Philippe a excité la plus vive sensation et tous les yeux se sont tournés vers cette famille royale qui, il y a cinq ans, fut victime sur le même sol d'une révolution terrible. Nous avons été à la source de ce qui s'est passé au château et voici ce que nous avons appris. "Charles X et les princesses de la famille ont hautement exprimé leur horreur pour la bassesse d'un tel assassinat, et le cri de ceux qui veulent parvenir à leur but par de semblables moyens; et le vieux roi s'écria, quand il reçut la nouvelle: "j'en suis certain d'avance, l'idée d'un pareil crime n'est jamais venue des légitimistes." C'est une remarque admirable dans la bouche de celui qu'on considère comme le représentant le plus naturel des opinions royalistes. La Duchesse d'Angoulême a été vivement affectée par les tourmens qui avaient dû s'emparer de la Reine des Français, comme épouse et mère, et elle a sincèrement exprimé dans les termes les plus affectueux son amitié pour cette princesse."

LES MINISTRES DE CHARLES X.

Les dernières nouvelles du château de Ham sont très défavorables. Le prince de Polignac souffre d'une violente attaque de goutte, qui a créé de sérieuses inquiétudes sur sa vie. M. de Peyronnet est assez calme, mais l'on craint sérieusement une rechute. Ces symptômes allarmans sont occasionnés par le traitement rigoureux des prisonniers.

La chaleur rend leurs chambres inhabitables pendant l'été, et la terrasse sur laquelle ils peuvent se promener est tellement exposée au Sud, qu'il leur est impossible de prendre l'exercice que réclame leur santé. Nous croyons qu'il est bientôt temps de mettre fin à une captivité, qui de jour en jour est moins raisonnable, ou une prompte mort, sans aucun doute, menace les ministres détenus. (*Journal français.*

—Un déplorable événement est arrivé ces jours derniers à Baïonne. Le vicaire se baignait dans la Nive. tout à coup il se sent faiblir et pousse des cris pour appeler du secours. Ces cris sont entendus par le curé qui se promenait dans son jardin, non loin de là; celui-ci ne prend que le tems d'ôter sa soutane, et se précipite dans l'eau pour sauver son ami, son frère. Mais hélas! au lieu d'une victime, la Nive en engloutit deux. Lorsque les deux prêtres ont été retirés de l'eau, ce n'étaient plus que deux cadavres, l'un convulsivement accroché à l'autre. Le généreux et infortuné curé, comme cela n'arrive malheureusement que trop souvent, avait été saisi aux jambes par celui qu'il voulait délivrer, et n'avait pu s'en débarrasser. (*Journal de Rouen.*)

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS, 7 Octobre.

COTON—Aucune transactions.
SUCRE—Nlle Orléans—Environ 253 boucauts vendus à 9 a 1-2c; 2de qualité, lent.
De la Havane, blanc—12 à 13 1-2 brun, 9 3-4a9 1-2
TABAC—6 a 9c, peu de ventes.
MELASSE—30c; peu de ventes.
FARINE—Il y en a peu sur place et elle est en hausse $7 1-4; on demande $8
CAFE—Havane $14 —St Domingue 12 1/2—lent.
RIZ—infér $3p 100 lbs —première qualité rare.
MAIS—70a75c le boisseau.—en demande.—séché au fourneau $3a3 1-2 par baril—commun 2 $2-3a3
BŒUF—mess, $12, demi baril $6 1-2; prime 9 3 4
PORC—$17 1-2a18; prime 14 1-2a16; peu de ventes.
JAMBONS, couverts $10a11; plats côtes $6;
BEURRE—Goshen, 23 a 24c; de l'Ouest 12a14
GRAISSE—8 3/4 a 9c—bonne demande.
WHISKEY rectifié 35 a 36c—
GENIEVRE—(américain) 40c
EAU DE VIE—1ère preuve 47c; 4e preuve 59c
MAQUEREAUX—No 1 $9; no 2 $7; no 3 $6 en dem
MORUE—caisses $1 25—peu de ventes
CHANDELLES—New Bedford 34c—Nantucket 34—chandelle 13 1-2a 15c la livre.
SAVON—6 1/2—du nord 7c.
PLOMB—$ 3/4c la liv; en barre, 7c, plomb à tirer $1 75a 1 87c le sac
BRAI—$3 1/2 par baril, rare; goudron $ 1/2; résine 1/2a 2
TOILE D'EMBALLAGE—35a37c la yard
CORDAGE—14 à 15c la livre

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goëlette America, Ruis, Vera Cruz, J Prats & fils.
Goëlette Atravido, Espinola, Campêche, B Fernandez
Brick Gen Santa Anna, Ruach, Campêche, Cucullu, Lapeyre & co.

ON demande à l'imprimerie de l'Abeille de DEUX APPRENTIS. 7 oct

MADAME RATI offre ses services aux dames de la Nouvelle Orléans comme modiste pour robes et fera tous ses efforts pour satisfaire les pratiques qui voudront l'honorer de leur confiance. Sa demeure est à l'encoignure des rues St. Pierre et Chartres. 11 sept—6

ON demande des actions de la presse à coton d'Orléans. 16 [illegible] Ed. GOTTSCHALK.

$5 DE RECOMPENSE.

EN fuite, après avoir résisté à un mandat légal lancé par l'autorité civile d'un des juges associés de la cour de cité de la Nouvelle Orleans, un débiteur nommé JAMES LOUGHLIN qui, par sa fuite, compromet l'homme généreux qui avait donné sécurité pour son apparution devant la cour. Le fugitif, James Loughlin, né à Belfast, Irlande, plâtrier de profession, est d'une taille de 5 pieds 9 à 10 pouces, un peu marqué de verrette, tapageur lorsqu'il a bu, ce qui lui arrive souvent, et lorsqu'il est sobre, ce qui est bien rare, honnête et bon homme. Lorsqu'il est de bonne humeur, il sourit toujours lorsqu'on lui parle. Ce Loughlin prétend être le propriétaire d'une ferme dans le voisinage de St. Louis. Il n'y a pas à douter qu'il ne s'y soit rendu, à moins qu'il ne soit allé à la Mobile. Il est nanti de divers habillemens. Il porte généralement une casquette de peau de loutre, et une redingote grise. La susdite récompense sera payée à quiconque fera mettre cet individu à la geole; le but du soussigné n'étant pas tant de recouvrer ce qui lui est légitimement dû, que d'empêcher les étrangers de se fier à ce Loughlin.

Pour le bien de leurs concitoyens les gazettes de St. Louis et de la Mobile sont priés de copier cet avis.

7 oct—3 JAMES TOPHAM.

TERRES AU TEXAS.

LE soussigné offre à vendre 30,000 ACRES DE TERRE de la plus grande valeur situées au Texas. Le propriétaire des ces terres est à présent en ville, où il doit rester 8 ou 10 jours. Après une résidence de 8 années au Texas, où il a pu connaître à fonds le pays, il s'est occupé à choisir les terrains de la plus grande valeur.

Les titres de propriété sont incontestables, et peuvent être examinés en s'adressant au soussigné.

Les terrains susdits seront vendus ensemble ou en lots de 4428 acres, à des prix modérés et à un crédit raisonnable pour des billets négociables sur place.

Si la vente n'est pas faite avant samedi, le 10 du courant, ces terrains seront mis à l'encan, à la Bourse Hewlett, le même jour, par M. Barnett, senr. Le plan de chaque terrain sera exhibé ce même jour à la Bourse.

7 oct—4 M. BARNETT, senr.

Chantier de Construction à Duvergibourg, de l'autre côté du fleuve.

RICHARD SALTER ayant vendu son intérêt dans l'établissement ci-dessus au capitaine John Bailey, la société de Salter et Marcy a été dissoute par consentement mutuel le 8 août dernier. Richard Salter reste chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne société et sollicite instamment le public et ses amis de vouloir bien continuer à honorer cet établissement de leur patronage.

7 oct RICHARD SALTER, PETER MARCY.

AVIS.

LE capitaine John Bailey ayant acheté l'intérêt de Mr Richard Salter dans l'établissement ci-dessus, les affaires à l'avenir se feront sous la raison de Bailey & Marcy, qui saisissent cette occasion pour informer leurs amis et le public en général, qu'ils ont à leur disposition une quantité considérable de tous les matériaux nécessaires, et que leurs coulisses sont complettement prêtes pour le hâlage des bateaux à vapeur et autres navires. Ils espèrent par leur zèle et leur attention mériter le patronage du public.

7 oct JOHN BAILEY, PETER MARCY.

AVIS.

ETANT sur le point de quitter la ville pour 2 ou 3 mois, j'ai nommé le capitaine R. S. Robeson, mon agent et l'ai dûment autorisé à faire toutes mes affaires pendant mon absence.

7 oct—4 RICHARD SALTER.

Demande d'emploi, comme ouvrier chapelier.

PAR une personne qui entend parfaitement ce métier, et qui parle avec facilité anglais, français et espagnol. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou au magasin de Messrs. Barbarin & Hill, rue de Chartres, no 103.

7 oct—3

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée, s'adresser à R. BRUGIER.

7 oct

A LOUER—Une maison No. 10, rue des Grands Hommes, près de l'Esplanade, s'adresser (7 oct) R. BRUGIER.

VOLE' ou égaré de chez le soussigné dans la nuit du 2 du courant, un petit cheval bai, ayant une tâche blanche au front, un des pieds de l'arrière blanc, sans autre marque dont on puisse se rappeler. Quiconque le trouvera et le reconduira aux soussignés sera généreusement récompensé. W E & R MURPHY,

7 oct au Bassin, No. 132.

GOUDRON, Charbon de Bois, etc.—300 barils de Goudron en bon état; 1200 do de charbon; 700 do de résine; ainsi qu'une quantité de bois de chêne et de pin, à vendre par W E & R MURPHY,

7 oct au Bassin, No. 132.

AUX BATEAUX A VAPEUR.

LES soussignés ont constamment du bois de pin, à vendre, qu'ils promettent de livrer dans le plus bref délai. W. E. & R. MURPHY,

7 oct au Bassin, no 132.

DEPOT DE BOIS DE CHAUFFAGE—Les personnes qui désireront faire leur approvisionnement de bois de chauffage sont invitées de s'adresser à

7 oct W E & R MURPHY, Bassin, no 132.

AVIS—Attendu que Anthony Dumanoir, chirurgien pour la ville et la paroisse de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation d'un cautionnement souscrit par lui comme principal, le onze Janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec A. A. Suarès et José Fernandes, ses cautions. Avis est donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait point cancellé et annullé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, ce vingt six septembre A. D. 1835, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L S] E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 17 oct—30

$10 DE RECOMPENSE.

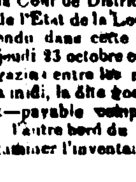

Partie marronne de l'habitation du soussigné à la Terre aux Bœufs, paroisse St Bernard, le 20 juin dernier, la mulâtresse américaine HELENE, âgée d'environ 35 ans, taille environ 5 pieds 4 pouces; elle parle anglais et français.

La dite mulâtresse appartenait autrefois à Mme. veuve De Armas, et a été achetée en février 1834, de M. Alfred Ducros.

7 oct—6 B. DUMOUCHEL.

Brander & McKenna contre la Goelette Mary Jane.

DANS la Cour de District des Etats Unis pour le District de l'Etat de la Louisiane. En vertu du décret de la cour rendu dans cette affaire, j'exposerai en vente publique le jeudi 23 octobre courant, au Café de l'Arcade, rue des Magazins entre les rues Poydras et Gravier de cette ville, à midi, la dite goelette Mary Jane, ses agrès et apparaux—payable comptant. La dite goelette est mouillée de l'autre bord du fleuve, en face de la ville, et l'on peut examiner l'inventaire au bureau du marshal.

J H HOLLAND,
7 oct—13 marshal des E. U.

PROSPECTUS.

LE MESSAGER DES DAMES,
JOURNAL DE LITTERATURE ET DE MODES.

Sans cesse varient nos volages humeurs,
Le tems conduit la mode, et la mode les mœurs.
DELILLE.

Ce journal paraîtra tous les jeudis, par livraison de huit pages de texte, en deux colonnes sur papier demi-vélin, grand in 8o., recouvert en papier de couleur satiné, avec annonces et vignettes.

Les deux dernières pages seront spécialement consacrées à la publication des morceaux de musique les plus nouveaux et les plus en vogue à Paris, avec accompagnement de piano, harpe ou guitare.

Une ou deux fois par mois, si cela est possible, le journal contiendra une gravure coloriée représentant les dernières modes de Paris.

Ce journal, enfin, offrira aux Dames Louisianaises tout ce qu'il y a de plus piquant en Littérature et Arts, Théâtres et Modes. Une correspondance suivie avec quelques personnes de gout qui habitent Paris, fournira aux éditeurs du *Messager des Dames* d'abondantes matières pour rendre ce journal de plus en plus intéressant.

Le titre seul de ce journal faisant un devoir impérieux à ses éditeurs de le rédiger de manière à ce qu'il soit constamment agréable aux dames, ils déclarent ici qu'ils en banniront toute discussion polémique, ou toute communication inconvenante, et qu'ils ne feront aucune réponse aux attaques qui pourraient être dirigées contre le dit journal.

On souscrit à la Nouvelle Orléans, chez:
MM. J. F. Dugarry & Cie, libraires, rue Royale, No. 53.
" Frémaux, libraire, rue Royale, No. 163.
" Alf. Moret, libraire, rue Royale, No. 154.
" A. Paya, libraire, rue de Chartres, No. 183.
" Foëche & Co. libraires, encoignure Royale et Ste Anne.

Le prix de l'abonnement est de $3 par trimestre, payable d'avance.

Le premier numéro paraîtra aussitôt qu'un certain nombre d'abonnés couvrira une partie des dépenses déjà faites.

23 sep. 1835. *Editeur responsable.*

N. B. Toute espèce de communication écrite devra être adressée, franc de port, au dit Editeur, chez M. Frémaux, libraire, rue Royale, No. 133. 2 oct

ECOLE DE DANSE.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son école de danse le 1er octobre prochain: les classes auront lieu le matin et le soir. Il donnera aussi des leçons à domicile aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Il enseignera aux personnes qui le désireront, la Valse, le Galop, et la nouvelle manière de danser adoptée dans toute la France. 23 sept—8

60 Tonneaux de Campêche, reçus par les derniers arrivages, à vendre par

30 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTE A L'ENCAN.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le 1er. District judiciaire, daté le 29 juillet 1835, il sera vendu par Mossy et Garidel, encanteurs, samedi, le 7e. jour de Novembre prochain, 1835, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, à midi, les propriétés suivantes abandonnées par Etienne Bernard Dufossat De Gruy à ses créanciers, savoir:

UN LOT DE TERRE mesurant 10 arpents de face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur, situé dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à une distance d'environ 33 miles de la Nouvelle Orléans, limité d'un côté par l'habitation Alliance, ci-devant la propriété du dit insolvable, et de l'autre côté par l'habitation appartenant à Mr. Durnford. Sur ce dit lot de terre il y a maintenant debout 50 à 60 arpents de cannes à sucre qui sont grévés des frais de culture depuis le 27 juin 1835.

UN LOT DE TERRE situé dans la paroisse Plaquemines sur la rive droite du fleuve, à une distance d'environ 27 miles de la N. Orléans, ci-devant établi en habitation à riz, mesurant onze arpents de face au Mississipi, sur une profondeur de quarante arpens, limité dans sa partie supérieure par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à Mr. Noel Frédérick, et dans sa partie inférieure par les terres maintenant ou ci-devant appartenant à la veuve Bayhi, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui peuvent maintenant être sur le dit lot.

La moitié indivise de 6 LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Franklin, désignés par les Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No. 55, conformément au plan original par Jh. Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, et mesurant au pied anglais comme suit:

LES LOTS Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun 40 pieds de face à la rue Marigny, entre les rues St Jean Baptiste et St Avide, sur 120 pieds de profondeur; le dernier formant l'encoignure de la rue St Jean Baptiste.

LES LOTS Nos. 19 et 20, mesurant chacun 34 pieds 6 pouces de face à la rue St Jean Baptiste, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 160 pieds de profondeur, tous les lots ci-dessus étant contigus les uns aux autres.

La moitié indivise de DEUX LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Marigny, désignés par les Nos. 350 et 351 sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:

LE LOT No. 350 mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

LE LOT No. 351 formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Poètes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue des Poètes (mesure française) ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, appartenant entièrement à l'insolvable et composées d'une maison en bois et cuisine.

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, dans l'ilet No. 66, borné par les rues Bagatelle, Génie, Union et Célestine, suivant le plan déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, comme suit:

LE LOT No. 1 mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Célestine

LE LOT No. 2 mesurant 50 pieds 3 pouces de face à la rue Célestine, sur 150 pieds de profondeur.

LE LOT No. 3 mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Célestine (le tout mesure française).

UN LOT DE TERRE situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 4 de l'ilet No. 13, conformément au plan de M. Joseph Pilié, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, mesurant au pied français 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, entre les rues Prosper et St Avide, sur 120 pieds de profondeur.

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Franklin, désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5 et 9, dans l'ilet No. 9, suivant le plan de Mr. Joseph Pilié, déposé en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, mesurant comme suit (pied français):

LE LOT No. 2 formant l'encoignure des rues Marigny et Joséphine, mesure 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.

LES LOTS Nos. 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et contigus les uns aux autres.

LE LOT No 9 mesure 60 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 144 pieds 8 pouces de profondeur.

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Montreuil, désignés par les Nos. 36 et 37, sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public, mesurant chacun au pied anglais 60 pieds de face à la rue Elmira, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Les banquettes viennent d'être dernièrement construites en face des deux lots.

UN ILET dans la ville de McDonogh, vis à vis la N. Orléans, désigné par le No 93, sur le plan déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public, et contenant 12 lots inclus entre les rues Franklin, Lawrence, Monroe et Ptolémée, mesurant comme suit:

LE LOT No. 1. 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Ptolémée.

LES LOTS No. 2 et 4, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 3, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur.

LE LOT No. 5, 60 pieds de face à la rue Monroe, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Lawrence.

LE LOT No. 6, 60 pieds de face à la rue Lawrence, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 7, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Lawrence.

LES LOTS No. 8 et 10, 60 pieds sur la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 9, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 150 pieds de profondeur.

LE LOT No 11, 60 pieds de face à la rue Franklin, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Ptolémée.

LE LOT No. 12, 60 pieds de face à la rue Ptolémée, sur 150 pieds de profondeur.

HUIT LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, désignés par les Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 2 et par les Nos. 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No. 17, suivant le plan de Benj. Buisson, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, et mesurant au pied anglais comme suit:

LE LOT No. 1, 32 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 135 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue Mazant, sur 135 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LES LOTS Nos. 3, 6 et 7 de l'ilet No. 17, mesurant chacun 36 pieds 8 pouces face à la rue des Bons Enfans sur 120 pieds de profondeur.

LE LOT No. 8 formant l'encoignure et mesurant 36 pieds 8 pouces face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Mazant.

LES LOTS Nos. 4 et 5, du même ilet, mesurant chacun 25 pieds face à la rue des Bons Enfans, sur 128 pieds 1 1/3 pouces de profondeur.

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans la ville de Bâton Rouge, désigné par le No. 9 de l'ilet No. 28, sur le plan original de la dite ville, déposé dans les archives de la dite paroisse.

PLUS: LES ESCLAVES SUIVANS:

ELEONORE, âgée de 70 ans, domestique fidèle et bonne d'enfans, affligée de douleurs dans les jambes.
MARTHA, 23 ans, domestique, cuisinière et blanchisseuse.
MADELEINE, 70 ans, cuisinière.
DOROTHEE, 40 ans, domestique et blanchisseuse.
ELIZABETH, 40 ans, do un peu couturière.
MARCELITE, 17 ans, do do, un peu couturière et attaquée d'une maladie de la peau.
MARY, 28, domestique, blanchisseuse, ayant un enfant âgé de quelques mois.
CHARLOTTE, 33, domestique et un peu cuisinière.
LOUISE, 12, domestique.
THOMAS, 10, do.
BENOIT, 26, nègre de champ.
ATHANASE, 45, do.
ILY, 35 do.
JOHN WRIGHT, 23, do.
WASHINGTON, 25, do.
CLAIBORNE, 30, do.

PLUS:

NEUF ACTIONS de la compagnie du Canal de Barataria et de Lafourche, de $100 chaque, complètement payées, avec tous les droits qui y sont attachés.

204 ACTIONS de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

CONDITIONS:

Les dix arpents de terre face au Mississipi sur une profondeur de 80 arpents, dans la paroisse Plaquemines, ensemble les 50 ou 60 arpents de cannes à sucre qui en dépendent, aux conditions suivantes:

$ 150	comptant.	
2,800	le 3 avril	1836
3,450		1837
3,450		1838
2,950		1839
2,900		1840
2,650		1841

Et la balance payable le 3 avril 1842, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La petite habitation sise dans la même paroisse, mesurant onze arpents de face sur quarante de profondeur, aux conditions suivantes, $2,000 comptant et la balance à 1, 2, 3 ans en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

La moitié indivise des six lots de terre Nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l'ilet No. 55, du faubourg Franklin, pour du COMPTANT.

La moitié indivise des deux lots de terre Nos. 350 et 351 dans le faubourg Marigny, pour du COMPTANT.

Les trois lots de terre Nos. 1, 2 et 3, de l'ilet No 66, du nouveau faubourg Marigny, pour du COMPTANT.

Le lot No. 4, de l'ilet No 13, dans le nouveau faubourg Marigny pour du COMPTANT.

Les cinq lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 9 de l'ilet No. 9, du faubourg Franklin, pour du COMPTANT.

Les deux lots No. 36 et 37, dans le faubourg Montreuil, pour du COMPTANT.

Les douze lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 93, dans la ville de McDonogh, pour du COMPTANT.

Les huit lots Nos. 1 et 2, de l'ilet No. 2, et 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'ilet No. 17, dans le faubourg Washington, payables la moitié le 24 mai 1836, et l'autre moitié le 24 mai 1837 en bons billets endossés et assurés par hypothèque sur les propriétés, jusqu'à parfait paiement.

Le lot No 9, de l'ilet No. 28, dans la ville de Baton Rouge pour du COMPTANT.

Les 9 esclaves suivans au COMPTANT, savoir:

John Wright;	Mary,
Washington,	Charlotte,
Eléonore,	Louise,
Madelaine,	Athanase,
Claiborne,	

Les 5 suivans à un credit de 6 mois pour de bons billets endossés et portant hypothèque, savoir:

Martha,	Dorothée,
Elizabeth,	Thomas ou Tom,
Ily,	

Et les deux autres:

Marcelite,	Benoit,

à 6 et 12 mois de crédit pour de bons billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement

Les neuf actions de la compagnie du canal de Barataria et de Lafourche pour du COMPTANT.

Les deux cent quatre actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane pour du COMPTANT.

Aucune des susdites propriétés ne sera délivrée avant que les actes de vente n'aient été dûment signés par les parties intéressées, et que les acquéreurs n'aient fourni leurs billets endossés.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Nouvelle Orléans, 6 octobre 1835.

6 oct—4.1ps A. MILTENBERGER, syndic.

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 10 octobre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

BETSY, négresse âgée de 41 ans, depuis 20 ans dans le pays, excellente couturière, bonne blanchisseuse, quelquefois attaquée de l'asthme, avec ses deux enfans, William, âgé de 9 ans et demi domestique de maison, très utile et très intelligent et John âgé de 4 ans, beau griffe: ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 24 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

Amos, nègre charretier, âgé de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays.

Lora, mulâtresse âgée de 26 ans, bonne cuisinière et domestique de maison, et depuis 7 ans dans le pays.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi et payables comptant. 7 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1835, il sera vendu le samedi 17 du courant, au no 10, rue du Camp, le fond de boutique de relieur, abandonné à ses créanciers par Robert, consistant en, presses, bureau, vitrières &c. et un assortiment d'outils de relieur.

Conditions: comptant. 7 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,

La négresse Nancy, âgée de 23 ans, depuis trois ans dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, pleinement garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 8 du courant, il sera vendu à l'encan, au no 20, rue St. Louis, à midi précis, 65 caisses brodequins et souliers venant et débarquant de Boston, par la Henrietta, 53 caisses bottes reçues du même endroit par l'Orient; 25 caisses brodequins rouges en magasin. Conditions: 4 mois de crédit et la vente sans réserve. 7 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett à midi précis, les esclaves suivants:

Julien, mulâtre, âgé de 19 ans, créole, parlant anglais et français, un peu cocher et marchand, propre à tout.

Auguste, Africain, âgé à peu près de 45 ans, parlant anglais et français, jardinier et nègre de champ.

Virginie, négresse, âgée à peu près de 45 ans, domestique de maison.

Augustin, créole, fils de Virginie, âgé de 11 ans, actif et intelligent.

Emily, négresse, âgée de 22 ans, depuis une année dans le pays, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Lidya, négresse, âgée de 24 ans, depuis 7 années dans le pays, bonne cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Marie Louise, fille de Lidya, âgée de 3 ans.

Entièrement garantis des maladies et vices prévus par la loi, excepté Virginie qui est maladive, mais qui ne l'empêche pas de faire son ouvrage, en conséquence on ne garantit que le titre. Ces esclaves ne sont vendus que parce que le propriétaire est sur son départ.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, en l'étude de Octave de Armas, aux frais des acquéreurs. 6 oct

POUR VICKSBURGH, RODNEY, GRAND GULF, Natchez et tous les ports intermédiaires,

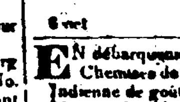

Le superbe bateau à vapeur BUNKER HILL, ayant une chambre haute et commandé par le capitaine J. W. Coulan, partira immédiatement pour les susdites désignations. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.
6 oct Nouvelle Levée. No 28 et 29

EN débarquement—Bonnets de laine pour nègres,
Chemises de flanelle rouge do,
Indienne de goût, mérinos, [illegible],
Moleskins, lasting, ou prunelle noire, velours,
Flanelle imprimée, mouchoirs et shawls imprimés,
Mouchoirs madras et masulipatam,
Bas de coton bleu, chaussons de coton blanc,
Coton blanc et écru, percale blanche, couvertures [illegible]
Colonnade forte pour pantalons, etc. etc.
Plus, en magasin:
80 paniers de Champagne, [illegible],
60 caisses de vin de Madère L. P.
10 demi pipes Madère L. P.
50 caisses vin rouge, Haut Brion et Lafitte.

KENNEDY, DUREL & CO.
6 oct rue Toulouse No. 62.

EN débarquement du navire C[illegible] de New York, et à vendre par le soussigné, 6 caisses bretelles élastiques, ayant droit [illegible] au drawback.
OSMIN BIGOT [illegible] JOURDAN,
6 oct rue Toulouse, No 23.

EAU ROMAINE.—Pour enlever [illegible] toute espèce de taches sur le drap, casimir, ou autres lainages avec la plus grande facilité. Cette eau est également bonne pour enlever la crasse de la tête, se faire la barbe sans savon, et pour se laver la main et la figure [illegible] elle a la vertu d'adoucir et de blanchir la peau sans qu'il en résulte d'inconvénient.

A vendre, au no 8, rue Ste-A[illegible] d'Armas, à 6 escalins la bouteille, en face de la Place [illegible], ou l'on trouvera également de l'encre à écrire de [illegible] qualité, à 3 escalins la bouteille. 5 oct—3

BOULANGERIE DU RAIL ROAD [illegible] PONTCHARTRAIN.

Encoignure des Champs-Elysées et Cana-Caleo.

LES propriétaires de cette boulangerie établie depuis dix ans dans cet endroit, viennent de prendre des mesures qui les mettront à même d'agrandir de beaucoup cet établissement, et de remplir dans le plus court délai, tous les ordres qui leur viendront tant pour la fourniture du pain que pour celle de biscuits de toutes qualités, à l'usage des navires, bateaux à vapeur et autres embarcations. Ils osent espérer que les grandes améliorations qu'ils font exécuter dans cette boulangerie, et la promptitude qu'ils mettront dans l'exécution des ordres qui leur seront donnés, leur mériteront le patronage des habitans de cette ville, et des capitaines de navires. 2 oct.

LES Soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Boreas et Citizen, venant de New York. 50 caisses cidre; 100 demi caisses amidon; 100 caisses fromages; 50 barils beurre de Goshen; 30 do huile à brûler; 100 de genièvre, 100 de brandy de deux preuves.

LEGENDRE & SAMORY.
5 oct no 47, rue Toulouse.

LE soussigné ayant acheté l'intérêt de son ancien associé continuera le commerce pour son propre compte sous la raison F. R. Southmayd & Co.

Nouvelle Orléans, 2 octobre 1835.
3 oct—7 F. R. SOUTHMAYD.

LA société de commerce sous la raison Palmer & Southmayd est dissoute depuis le 1er. août dernier, par le terme de sa durée. Pour la liquidation des affaires l'un et l'autre associés auront la signature de la maison.

Nouvelle Orléans, 2 octobre 1835.
Wm. R. PALMER,
3 oct—7 F. R. SOUTHMAYD.

NOUVEL ETABLISSEMENT.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de Charles H. Grant & Co. à l'effet de faire le commerce de MEUBLES DE MAISON, en cette ville. Ils ont pris le superbe magasin rue de Chartres, No. 46, où ils tiennent maintenant un grand assortiment d'articles de ce genre, consistant particulièrement en armoires d'acajou, merisier, et cerisier; bois de lits en acajou, érable et mérisier; side boards de différens genres avec dessus en acajou et en marbre; tables gréques et à extensions; secrétaires et bibliothèques.

Secrétaires et bibliothèques pour Bureaux; bureaux de comptoirs et portatifs, idem à toilettes, tables à jouer, idem centriques, à toilette et à travail, pour dames, porte lumières, etc. etc.

Chaises de différentes qualités et genres,
Glaces de toute grandeur, et divers genres,
Matelas en crins, mousses, cotons, &c.
Le tout à des termes très raisonnables.

CHARLES H. GRANT,
5 oct JOSEPH GRANT, Jr.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez M. D[illegible] rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9 juin